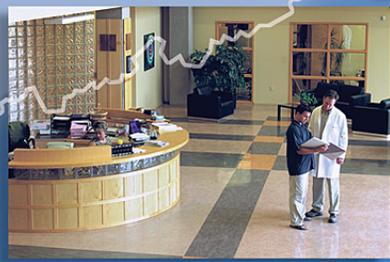
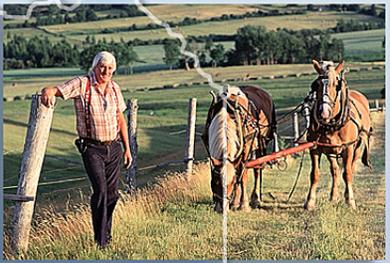
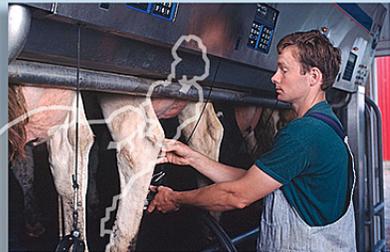




À l'écoute des gens pour travailler ensemble

Document de consultation prébudgétaire



À l'écoute des gens pour travailler ensemble
Document de consultation prébudgétaire 2004-2005

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : <http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp>

Janvier 2004

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick

Traduction :

Bureau de traduction, Approvisionnement et Services

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-823-8

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

À l'écoute des gens pour travailler ensemble.....	5
Éléments directeurs de la politique budgétaire au Nouveau-Brunswick : Vivre selon nos moyens	5
De 2000-2001 à 2003-2004 : Progrès importants	6
Profil des recettes et des dépenses	8
Le défi financier	10
Solutions possibles au défi financier.....	12
Conséquences qu'il y aurait à ne pas relever le défi financier.....	13
À l'écoute des gens pour travailler ensemble.....	14

À l'écoute des gens pour travailler ensemble

Le budget de 2004-2005 sera le premier du nouveau mandat du gouvernement et le premier du nouveau cycle budgétaire de quatre ans.

L'adoption de budgets équilibrés au cours du prochain cycle de quatre ans est une priorité absolue du gouvernement et un de ses principaux objectifs.

Les gens de la province savent que nous devons avoir une économie prospère pour payer les programmes sociaux que nous voulons.

Les gens du Nouveau-Brunswick savent que nous devons établir un équilibre en faisant des choix financiers qui nous permettent d'accroître l'économie et de payer les programmes sociaux prioritaires tout en vivant selon nos moyens.

C'est une période importante pour consulter les gens du Nouveau-Brunswick.

Le ministre des Finances fera une tournée dans huit localités du 2 février au 12 février 2004. Durant son séjour dans chaque localité, il rencontrera des intervenants et des groupes communautaires clés. Il tiendra également des forums publics pour expliquer les défis et inviter les gens du Nouveau-Brunswick à lui fournir des suggestions et des recommandations.

Pendant cette période, tous les autres ministres rencontreront des intervenants et les inviteront à leur fournir des réactions et à leur suggérer des moyens d'améliorer et de repositionner la prestation des services actuels.

Le présent document de travail aidera les gens du Nouveau-Brunswick à évaluer les défis et les choix auxquels nous faisons face. Vos suggestions et vos réactions seront prises en considération lors de l'élaboration du budget de 2004-2005, qui sera déposé le 30 mars 2004.

Éléments directeurs de la politique budgétaire au Nouveau-Brunswick : Vivre selon nos moyens

L'adoption de budgets équilibrés au cours du prochain cycle de quatre ans est une priorité absolue du gouvernement et un de ses principaux objectifs.

Nous devons investir les sommes nécessaires dans les secteurs comme l'innovation et l'infrastructure pour faire croître l'économie, tout en continuant d'investir dans les priorités les plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick, comme les soins de santé et l'éducation.

Nous sommes déterminés à maintenir notre discipline financière et à faire les choix qui s'imposent pour répondre à ces objectifs.

L'exercice financier 2003-2004 marquera la fin de la période actuelle de quatre ans de budgets équilibrés. Sauf des circonstances imprévues, nous réussirons à remplir le mandat établi dans la législation.

En ce début d'un nouveau cycle de quatre ans, nous faisons face à de nouveaux défis.

En décembre, le ministre des Finances a présenté un compte rendu économique et financier aux gens du Nouveau-Brunswick. Il a alors indiqué que dans notre planification pour l'avenir, nous faisons face à des défis importants.

En particulier, ici au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada, les dépenses pour les soins de santé continuent d'augmenter de façon astronomique.

Les autres défis sont les nombreuses séries de négociations collectives cette année, la diminution des paiements de transfert fédéraux en raison des rajustements liés au recensement, le manque de financement fédéral durable pour les soins de santé et une formule de péréquation qui est insuffisante.

Le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à faire face à ces défis.

Grâce à une gestion financière prudente, aux choix d'investissement clairs que nous avons faits au cours de notre premier mandat et aux mesures adoptées comme le Fonds de stabilisation financière, le Nouveau-Brunswick est une des cinq seules provinces qui prévoient un budget équilibré pour 2003-2004.

Il sera difficile de répéter cet accomplissement en 2004-2005.

C'est pourquoi nous voulons consulter les gens du Nouveau-Brunswick.

De 2000-2001 à 2003-2004 : Progrès importants

Depuis 1999, nous avons fait des efforts considérables avec les gens du Nouveau-Brunswick pour vivre selon nos moyens et continuer à nous concentrer sur les priorités.

Le plan a fonctionné et le Nouveau-Brunswick compte à son bilan de nombreux accomplissements dont il peut être fier.

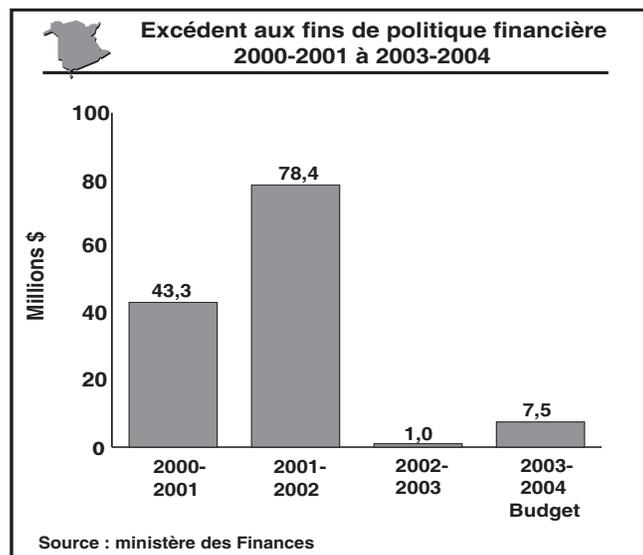
Nos décisions ont fourni des résultats clairs. Au lieu des déficits massifs prévus en 1999 par le rapport Grant Thornton, nous avons réalisé les accomplissements suivants :

- investissements records dans les soins de santé ;
- investissements records en éducation ;
- diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises ;
- plus grand nombre d'emplois ;
- budgets équilibrés.

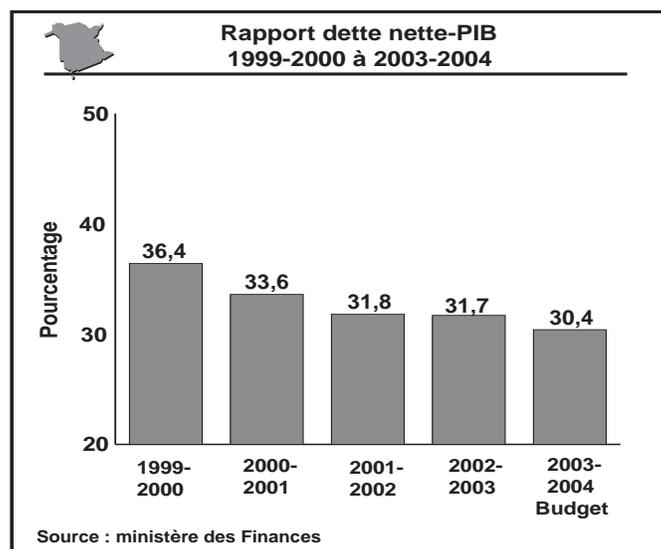
Notre travail – et ces améliorations – doivent se poursuivre.

Les états financiers vérifiés de la province indiquent que le gouvernement a réalisé trois excédents consécutifs aux fins de politique financière au cours de la période de 2000-2001 à 2002-2003, pour un total de 43,3 millions de dollars, 78,4 millions de dollars et un million de dollars respectivement.

Le budget de 2003-2004 du Nouveau-Brunswick prévoyait un quatrième excédent consécutif aux fins de politique financière de 7,5 millions de dollars.



Au cours de la même période, la dette nette a diminué considérablement et le rapport dette nette-PIB de la province, qui est un indicateur clé de la santé financière d'un gouvernement, a diminué.



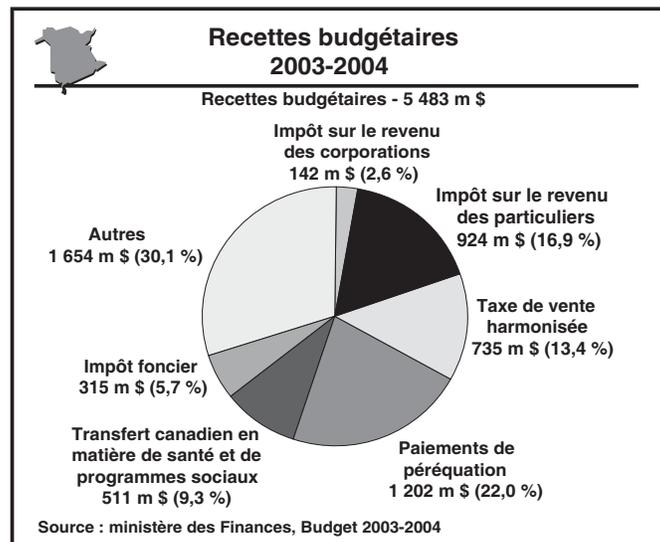
En plus de ces accomplissements, environ 20 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de plus travaillent qu'en juin 1999. Au cours de la même période, le nombre de prestataires d'aide sociale au Nouveau-Brunswick a diminué d'environ 14 000 ou de 23 %.

Profil des recettes et des dépenses

Les principales sources de recettes, et les secteurs où l'argent est dépensé, sont des considérations importantes pour comprendre le défi financier auquel le gouvernement de la province fait face.

D'où provient l'argent

L'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente harmonisée sont les plus importantes sources de recettes de sources propres de la province; elles représentent 16,9 % et 13,4 % des recettes budgétaires respectivement. Les autres recettes de sources propres sont l'impôt foncier provincial, l'impôt sur le revenu des corporations, la taxe sur l'essence et les carburants et la taxe sur le tabac.



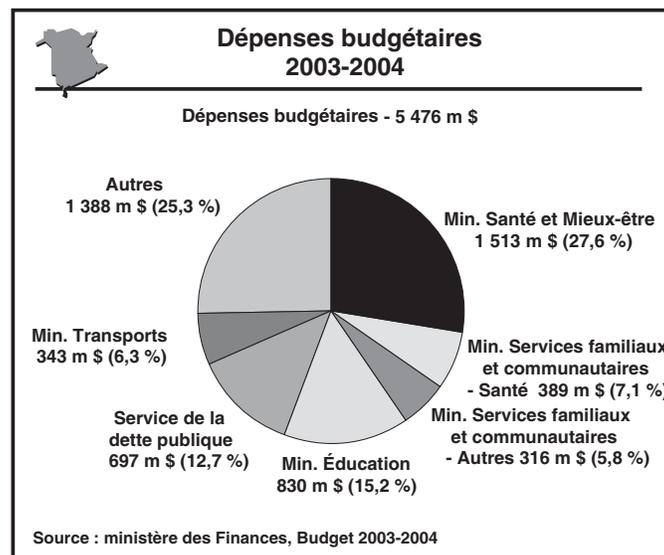
Les paiements de transfert fédéraux représentent 35,8 % des recettes budgétaires. La péréquation est la plus importante source de recettes de la province, représentant 22 % des recettes budgétaires, tandis que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux représente 9,3 %.

La part fédérale des recettes budgétaires a eu tendance à diminuer au cours des deux dernières décennies, la province comptant maintenant de plus en plus sur ses recettes de sources propres pour payer les services publics. En 2003-2004, le gouvernement provincial obtiendra 35,8 % de ses recettes des paiements de transfert fédéraux, soit une baisse par rapport à 45,3 % en 1982-1983.

Où va l'argent

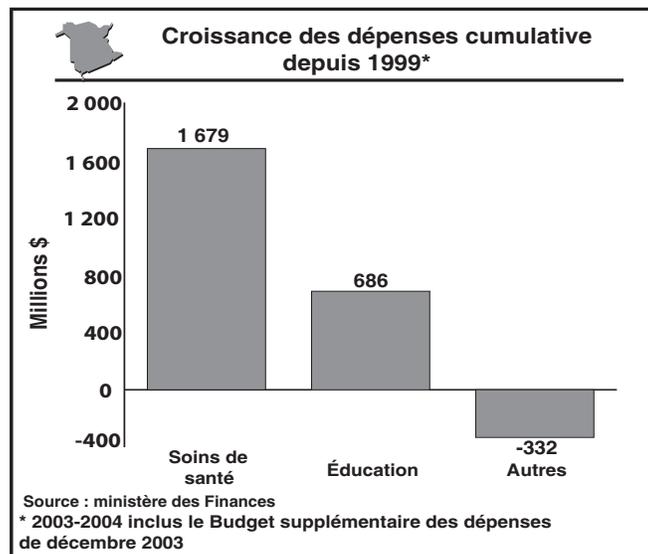
Pour ce qui est des ministères, le ministère de la Santé et du Mieux-être représente 27,6 % des dépenses budgétaires, et est suivi par l'Éducation qui représente 15,2 %, les Services familiaux et communautaires 12,9 % et les Transports 6,3 %.

Les investissements combinés dans les soins de santé et les soins aux personnes âgées pour les ministères de la Santé et du Mieux-être et les Services familiaux et communautaires représentent un total de 34,7 % des dépenses budgétaires. Ce pourcentage a augmenté par rapport à un niveau de 28,7 % il y a 10 ans. Le coût de la prestation des soins de santé et des soins aux personnes âgées représente donc la plus grande dépense de la province. Les coûts des soins de santé et des soins aux personnes âgées augmentent de 7 % en moyenne depuis 1999-2000, soit environ deux fois le taux de croissance de nos recettes.



L'éducation et la formation représentent 20,5 % des dépenses provinciales. Ce pourcentage comprend les dépenses de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement postsecondaire et du réseau des collèges communautaires.

Une autre importante catégorie de dépenses est le coût du service de la dette, qui représente 12,7 % des dépenses budgétaires. Les coûts du service de la dette reflètent les paiements effectués par le gouvernement pour payer sa dette publique. C'est semblable aux paiements d'intérêt sur le solde d'une carte de crédit. Plus ces coûts sont élevés, moins il y a de l'argent disponible que le gouvernement peut investir dans les programmes et services essentiels.



Le gouvernement maintiendra son approche équilibrée qui consiste à investir stratégiquement dans les priorités publiques tout en gérant rigoureusement la croissance des autres dépenses. Nous sommes déterminés à augmenter le financement des soins de santé et des soins aux personnes âgées et de l'éducation. Depuis 1999, le financement additionnel cumulatif des soins de santé et des soins aux personnes âgées représente un total d'environ 1,7 milliard de dollars; et pour l'éducation, il représente 0,7 milliard de dollars. Au cours de la même période, les autres dépenses du gouvernement ont diminué de plus de 0,3 milliard de dollars.

Le défi financier

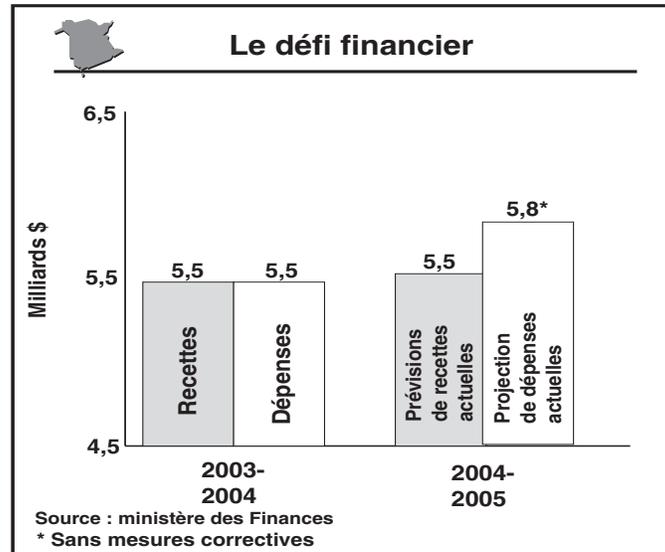
En décembre 2003, dans le cadre d'une mise à jour économique et financière, le ministre des Finances a souligné que nous faisons face à des défis de taille dans la planification pour l'avenir. En particulier, tant au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs au Canada, les dépenses en matière de santé continuent d'augmenter de façon astronomique. Depuis 1999-2000, les dépenses liées aux soins de santé et aux soins aux personnes âgées au Nouveau-Brunswick connaissent un taux de croissance qui est le double du taux de croissance de nos recettes.

Les autres défis sont les nombreuses séries de négociations collectives cette année, la diminution des paiements de transfert fédéraux en raison des rajustements liés au recensement, le manque de financement fédéral durable pour les soins de santé et une formule de péréquation qui est insuffisante.

Le Nouveau-Brunswick n'est pas le seul à connaître une telle situation; en effet, la plupart des provinces font face à un défi financier. En décembre, par exemple, l'Ontario a dit s'attendre à un déficit de 5,6 milliards de dollars en 2003-2004, et le gouvernement mettra en œuvre des changements qui permettront de rééquilibrer les comptes. Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré récemment que, à moins de modifier le

cap, la province fait face à des déficits de 1 milliard de dollars ou plus pour chacun des quatre prochains exercices.

Mettons le défi financier en perspective. Le budget de 2003-2004 prévoyait des recettes de 5,483 milliards de dollars pour compenser des dépenses de 5,476 milliards, ce qui donnait lieu à un léger excédent aux fins de politique financière. En 2004-2005, le gouvernement prévoit des recettes de 5,5 milliards de dollars, alors que les besoins projetés actuellement au titre des dépenses sont de l'ordre de 5,8 milliards de dollars.



Le défi financier auquel fait face le Nouveau-Brunswick aurait été beaucoup plus grave si le gouvernement n'avait pas, au cours de son premier mandat, apporté des changements d'ordre structurel visant à équilibrer les recettes et les dépenses. Une vérification indépendante des comptes de la province avait mené la firme Grant Thornton à prévoir des déficits annuels importants et croissants pour le Nouveau-Brunswick. En fait, si des mesures correctives n'avaient pas été prises, le rapport de Grant Thornton prévoyait un accroissement cumulatif de plus de 1,2 milliard de dollars de la dette nette durant la période de quatre ans d'équilibre budgétaire se terminant en 2003-2004.

En prenant des mesures et en exerçant une gestion prudente, le gouvernement s'attend à équilibrer le budget – et à enregistrer un léger excédent cumulatif – au cours de l'actuel cycle d'équilibre budgétaire de quatre ans, et il compte obtenir une réduction globale de la dette nette de la province.

Le défi que doit relever le gouvernement d'ici le budget de 2004-2005 est de continuer à aligner les pressions en matière de dépenses sur les recettes afin d'équilibrer le budget. Parallèlement, des fonds doivent être trouvés pour soutenir les priorités de la population du Nouveau-Brunswick, telles que les soins de santé et l'éducation, et pour appuyer les initiatives du *Plan de prospérité*. Nous y parviendrons en vivant selon nos moyens, en accroissant les gains d'efficacité et les économies dans les activités du gouvernement et en trouvant de nouveaux moyens innovateurs de fournir les services.

Solutions possibles au défi financier

Les solutions à la disposition du gouvernement pour relever le défi financier sont limitées. Elles consistent généralement à réduire les dépenses et à augmenter les recettes de la province.

En procédant ainsi, le gouvernement s'attaquerait directement au déséquilibre entre les recettes prévues et les pressions en matière de dépenses.

Compter sur le gouvernement fédéral et augmenter les emprunts ne sont pas des solutions viables pour relever le défi financier.

La province continue de tenter d'obtenir des améliorations au programme de péréquation fédéral et au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Toutefois, compter sur le gouvernement fédéral pour résoudre notre défi n'est pas une solution. Alors qu'il peut maîtriser ses dépenses et sa politique fiscale, le gouvernement provincial n'a aucun contrôle sur les modifications à la politique fédérale qui peuvent saper les finances de la province.

Augmenter les emprunts n'est pas une solution viable non plus, car cela ne fait rien pour corriger le déséquilibre entre les recettes et les dépenses. Les frais d'intérêts accrus qu'entraînerait une hausse des emprunts réduiraient les sommes à notre disposition pour fournir des programmes et des services à la population et alourdiraient le fardeau des générations futures.

Réduire les dépenses

La réduction du niveau global des dépenses permettrait de mieux aligner les dépenses sur les recettes, tout en minimisant les répercussions sur les recettes provinciales (p. ex., taxes et impôts, droits).

En vertu de cette solution, certains services gouvernementaux pourraient être :

- éliminés
- réduits
- améliorés
- impartis au secteur privé ou fournis d'une manière différente.

Le gouvernement a établi le Comité sur la maximisation des ressources, formé de ministres du Cabinet, afin d'évaluer 600 programmes et services offerts par le gouvernement en vue de déterminer s'ils satisfont aux objectifs établis et si leur prestation s'effectue de la manière la plus économique possible pour les contribuables. Les programmes et les services seront examinés dans le but d'assurer des gains d'efficience et des économies dans les activités du gouvernement, d'éliminer les

chevauchements et le double emploi et de trouver de nouveaux moyens innovateurs de fournir les services.

Si l'on assure des fonds suffisants pour financer les priorités publiques telles que les soins de santé et l'éducation et pour appuyer le *Plan de prospérité* du gouvernement, les fonds accessibles pour les autres programmes et services seront moins élevés. Ce sont des décisions difficiles à prendre, mais nécessaires.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement demande à la population du Nouveau-Brunswick de faire connaître ses priorités et de proposer des solutions au défi financier.

Augmenter les recettes provinciales

En vertu de cette solution, le gouvernement peut :

- augmenter les taxes (p. ex., la taxe sur le tabac) ;
- augmenter les droits (p. ex., les permis de chasse et pêche) ;
- réduire ou éliminer les dépenses fiscales (p. ex., le Crédit d'impôt pour production cinématographique).

Voilà qui contribuerait à mieux aligner les recettes sur les dépenses, tout en minimisant les répercussions sur les services publics.

En revanche, de telles mesures pourraient donner lieu à une hausse du fardeau fiscal global des gens du Nouveau-Brunswick, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur la compétitivité de la province.

Le gouvernement s'est déjà engagé à abaisser davantage l'impôt sur le revenu au cours de l'actuel mandat. Le gouvernement maintient aussi son engagement à l'égard de la *Loi sur la protection des contribuables*. Des hausses de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente harmonisée et de la taxe sur l'essence et les carburants ne sont pas envisagées.

Le gouvernement songe à des hausses de droits et à des réductions de certains crédits et remises d'impôt comme moyens possibles d'augmenter les recettes provinciales.

Conséquences qu'il y aurait à ne pas relever le défi financier

Si le défi financier n'est pas relevé, plusieurs conséquences s'ensuivront :

- des déficits importants et croissants ;
- de fortes hausses de la dette, ce qui accroîtrait le fardeau financier des générations futures ;
- une augmentation des frais d'intérêts reliés aux besoins d'emprunt accrus, ce qui réduirait les sommes pouvant être dépensées pour les programmes ;
- une révision à la baisse de la cote de solvabilité de la province, ce qui se traduirait par des coûts d'emprunt plus élevés pour la province ;

- une baisse de la confiance à l'égard du Nouveau-Brunswick dans les milieux financiers ;
- une érosion de la compétitivité et de l'économie de la province ;
- un gouvernement qui ne respecte pas les dispositions de la loi sur le budget équilibré, des cibles clés du *Plan de prospérité* ou des engagements de son programme.

Que cela signifierait-il? Une dette croissante, combinée à des coûts d'emprunt plus élevés, mènerait à des frais d'intérêts plus élevés. Il y aurait donc moins d'argent à consacrer aux programmes et services essentiels tels que les soins de santé, les écoles et les routes. Au bout du compte, il faudrait accroître les recettes pour assurer la prestation des services et payer les frais d'intérêts croissants. La population du Nouveau-Brunswick aurait à composer avec une réduction des services, un accroissement des recettes provinciales et une dette plus lourde qui accablerait les générations futures.

En continuant à faire des choix difficiles, en exerçant une discipline financière et en relevant le défi financier maintenant, l'avenir des gens du Nouveau-Brunswick sera beaucoup plus prometteur.

Encore une fois, le résultat sera clair : de meilleurs soins de santé, une éducation de qualité, plus d'emplois, une réduction de l'impôt sur le revenu et des budgets équilibrés.

À l'écoute des gens pour travailler ensemble

La population de la province sait que nous avons besoin d'une économie prospère pour payer les programmes sociaux que nous voulons.

Les gens du Nouveau-Brunswick savent que nous devons établir un équilibre en faisant des choix financiers qui nous permettent d'accroître l'économie et de payer les programmes sociaux prioritaires tout en vivant selon nos moyens.

C'est une période importante pour consulter les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous écouterons les gens et recueillerons leurs opinions sur les mesures que nous envisageons, et nous prendrons connaissance des autres solutions qu'ils auront à proposer.

Les personnes qui désirent participer directement aux consultations prébudgétaires peuvent envoyer leurs commentaires par courriel à wwwfin@gnb.ca, par télécopieur au numéro (506) 457-4989, ou par écrit à l'adresse suivante :

Consultations prébudgétaires
 Ministre des Finances
 C.P. 6000
 Fredericton (Nouveau-Brunswick)
 E3B 5H1